

Collectivités : qui fait quoi ?

La mairie de Péronne

La Ville de Péronne dispose des compétences suivantes :

- L'urbanisme
- Le logement
- L'environnement
- La petite enfance, l'enfance et la jeunesse
- La santé
- La culture
- Les sports et loisirs

Un problème de cet ordre ? Contactez le 03.22.73.31.00 !

La Communauté de Communes de la Haute Somme

La Communauté de Communes de la Haute-Somme dispose des compétences suivantes :

- L'économie
- L'environnement
- La mobilité

Un problème de cet ordre ? Contactez le 03.22.84.27.51 !

Gazelec

Depuis 1898, la ville de PERONNE assure elle-même la distribution de son énergie par le biais d'une Régie de gaz et d'une Régie électrique, réunies depuis le 01 janvier 2001 en une seule Régie autonome "GAZELEC de PERONNE". Il s'agit d'un établissement public qui reste sous le contrôle de la collectivité mais qui dispose de son propre conseil d'Administration et d'un Directeur. Son conseil vote le budget et fixe les prix du service.

Un problème de cet ordre ? Contactez le 03.22.73.31.31 !

Le SMITOM

Le SMITOM du Santerre dispose des compétences suivantes :

- La levée des points d'apport volontaire à verre
- Le tri des recyclables issus de la collecte sélective en sac
- Le traitement des ordures ménagères résiduelles
- La prévention des déchets
- Le traitement des déchets verts
- Le compostage domestique

Un problème de cet ordre ? Contactez le 03.22.78.60.69 !

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur des Hauts-de-France est chargé de mener des actions de promotion économique, d'aménagement du territoire et de développement culturel pour le compte de

ses 3 Communautés de communes membres : Haute-Somme, Est Somme et Terre de Picardie.

Ces politiques publiques, compétences des EPCI, sont conduites à l'échelle du bassin de vie du Santerre Haute-Somme, étant plus pertinentes et efficaces à ce niveau. Ainsi, les actions menées par le PETR traduisent la volonté des élus de travailler ensemble, pour être plus fort et dans un souci de mutualisation.

Un problème de cet ordre ? Contactez le 03.22.84.44.25 !

L'Office de Tourisme Destination Haute Somme

L'Office de Tourisme remplit plusieurs missions de proximité au service des visiteurs et de la population locale, en collaboration étroite avec la collectivité locale et les socio-professionnels du tourisme :

- Accueillir et gérer l'information
- Coordonner les socio-professionnels et tous les acteurs locaux du Tourisme
- Promouvoir et valoriser les atouts des territoires et des destinations
- Commercialiser la destination
- Développer le tourisme événementiel et le tourisme d'affaires
- Gérer les équipements collectifs et développer une cellule d'ingénierie territoriale pour le compte de la collectivité.

Un problème de cet ordre ? Contactez le 03.22.84.42.38 !
